

# Le *petit* Neuilléen

## Dossier

Villes et villages fleuris

**Un label, une fleur et plus encore...** *page 4/5*

### Urbanisme

Informations sur les demandes de permis de construire *page 11*

### Associations

Lutte contre les nids de frelons asiatiques *page 16*

### Actualités

Chèvrerie : ouverture de la vente à la ferme *page 17*





## Châtaignier commun dit «cathédrale»

«Année présumée de plantation : an 1000 »  
«Sans doute le plus vieux de France et peut être d'Europe...rescapé de la foudre et des tempêtes, son tronc monumental porte les stigmates du temps. Son imposante stature émerge des champs; mais pour combien de temps encore ? »

Cette question nous nous la sommes posée ! Et oui si l'on regarde d'anciennes photos, il aurait perdu (environ 4 m) de sa ramure depuis les années 2000 ! De plus des grosses branches mortes, implantées presque au centre, risquent de faire éclater son tronc en tombant. C'est pourquoi il a été décidé de faire établir un diagnostic par un expert arboricole pour savoir si notre Cathédrale (c'est son nom) a besoin d'aide. Nous ne manquons pas de vous donner de ses nouvelles...

## Le petit Neuilléen

Le journal d'information de la commune de Neuillé

Mars 2021

Directeur de publication :  
G. BERTIN

Rédaction : groupe communication  
petit.neuilleen@orange.fr

Crédits photographiques :  
V. ROY, V. BENOIST, M. VINCENT

Impression :  
Multi-impressions Chinon  
Publication éditée à 450 exemplaires

Mairie de Neuillé  
5 Place Saint-Médard,  
49680 NEUILLÉ

Tel. 02 41 52 51 10  
Fax. 02 41 52 54 45

mairie.neuille@wanadoo.fr  
www.mairiedeneuille.fr

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au samedi  
de 09h00 à 12h15

## Le mot du maire



Chers Neuilléennes et chers Neuilléens,

Avec l'arrivée du printemps, la nature va arborer de nouvelles couleurs, plus fleuries, des bourgeons apparaissent indiquant que la vie, un temps en sommeil, reprend.

Avec cette crise sanitaire qui perdure, l'arrivée (enfin) des vaccins, annonce également que nous allons sortir de cette période inquiétante et nouvelle pour nos différentes générations. Même si nous sommes impatients, on entrevoit le bout du tunnel, même si la route est longue et que la prudence reste de mise. Encore quelques mois d'effort et la vie pourra reprendre (normalement ?) à la sortie de l'été.

Les agents de la commune, les personnels des écoles et du centre aéré, ont continué à assurer les différents services publics et de proximité, dans des conditions sanitaires toujours très contraignantes, avec la crainte de voir apparaître malgré tout, un cas positif qui contamine le groupe. Qu'ils soient ici remerciés pour le stress que cela occasionne et de l'attention permanente à observer.

Les élus continuent de se retrouver dans les commissions (à la salle des loisirs devenue salle de travail pour respecter les distances) et pour prendre des décisions en conseil municipal. Comme vous le savez les gros projets commencent ce printemps et se termineront avec la fin de l'été (Travaux Bar, géothermie et chauffage école, liaison douce entre Neuillé et Vivy). Un budget conséquent sera engagé (600 000 €). Pour surmonter cette charge financière engagée, nous allons recourir à l'emprunt et ce pour plusieurs raisons : cette année arrive la fin du remboursement de la construction de la salle des loisirs (18 ans déjà), nous nous retrouverons très peu endettés (< à 100 €/habitants quand la moyenne des communes est > 450€), les travaux engagés sont des investissements sur du long terme qui ne généreront pas des dépenses de fonctionnement nouvelles, et pour ne pas trop impacter notre capacité à investir pour la suite, il apparaît opportun, avec des taux historiquement bas, de faire un nouvel emprunt qui s'imputera en 2022.

Avec la réforme fiscale de notre pays qui voit disparaître progressivement la taxe d'habitation pour les ménages (80 % cette année et 100 % en 2023), c'est un manque à gagner important pour les communes qui entraîne de fait, une plus grande dépendance vis-à-vis de l'État et de ses choix.... Notre capacité à maîtriser nos finances s'amenuisent doucement mais sûrement. (Je vous rappelle que l'État vote son budget en déficit en faisant appel à l'emprunt pour équilibrer son fonctionnement, alors que les communes n'en ont pas le droit!). Avec cette réforme le département lui aussi, perd cette année sa fiscalité sur les propriétés bâties (TFPB), la colonne « département » disparaît de nos feuilles d'impôts. Sauf que vous constaterez que la colonne « commune » va avoir son taux fortement augmenté même si, ce qui est le cas, nous n'augmenterons pas les impôts en 2021. Pourquoi ? parce-que que les taux vont s'additionner pour que le montant total payé par le propriétaire reste le même.

Le calcul sera le suivant : taux commune + taux du département x coefficient correcteur. Voilà le nouveau taux qui s'affichera dans votre colonne « commune ». (Nous ne connaissons pas encore le coefficient correcteur). Je reste à votre disposition pour plus de détails à ce sujet, mais ne pensez pas que le conseil municipal a décidé de « doubler » les impôts locaux,.... vous en avez ici l'explication....

Je vous laisse découvrir ce nouveau « petit Neuilléen », au plaisir de vous retrouver, en attendant portez-vous bien.

Guy Bertin.

### Un label, une fleur et plus encore...

Le label «Villes et villages fleuris» récompense chaque année les collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le conseil municipal a réaffirmé sa volonté d'inscrire la commune dans cette démarche et souhaite déposer un dossier de candidature en 2022. Cet engagement nous permettra de bénéficier d'un suivi et de conseils de la part de professionnels et de disposer d'une feuille de route pour les années qui viennent. Un programme ambitieux doit être porté par les élus, les agents communaux, les habitants et les acteurs économiques et touristiques de la commune.

#### Comment obtient-on le label «Villes et villages fleuris» ?

Le label «Villes et villages fleuris» engage la commune dans une démarche de qualité en matière d'aménagement paysager et de fleurissement. Un jury composé d'élus et de professionnels viendra visiter la commune et évaluer les actions mises en place. Les critères d'évaluation portent sur :

**Le patrimoine végétal et fleurissement** pour la prise en compte de la diversité dans le choix des arbres, arbustes et fleurs et la pertinence de leur lieu d'implantation, la créativité dans la conception de massifs et l'harmonie des couleurs et la qualité de l'entretien.

**La qualité de l'espace public** avec la mise en valeur du patrimoine bâti ou encore la qualité et propreté de la voirie.

**La gestion environnementale** à travers la connaissance, la protection et la sensibilisation à la biodiversité et une meilleure gestion des ressources naturelles (protection des sols, économie d'eau, gestion des déchets verts)...

**La pertinence de l'aménagement paysager** des entrées de bourg, centre du village, parcs, aires de jeux...

Retrouvez toutes ces informations sur [www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)

### Mettre en valeur le patrimoine de Neuillé

Notre commune a la chance de bénéficier d'une grande variété de paysages. Des vallons aux coteaux boisés en passant par les prairies et les plaines maraîchères. Cette diversité lui confère un charme particulier, propice aux balades, randonnées, sport de nature et au tourisme vert en général. On peut apercevoir dans la campagne deux châteaux (Salvert et Goupillon), de belles demeures en tuffeau et d'anciens corps de ferme dispersés dans une multitude de hameaux et de lieux-dits. Marque du passé et de la vie en milieu rural, le petit patrimoine est très présent à Neuillé. On y trouve des calvaires, vieux murs, fours à pain mais également les ponts, lavoirs et anciens moulins le long du Suzon qui prend sa source à la Fontaine du même nom.

Dans le bourg, la rue principale est bordée de maisons aux façades en tuffeau. Entre le 4 et le 6 de la rue des artisans, se trouve un magnifique et imposant porche en pierre qui date semble-t-il de 1772. Sur la place du village domine l'église saint-Médard. Le monument construit au XIXème siècle à l'emplacement de l'ancienne église du XIIème siècle, possède des corniches et chapiteaux richement sculptés. Une mosaïque a été édifiée sur le tympan de l'église en 2015 par Soeur Samuelle et le clocheton reconstruit en 2018 avec le soutien de la Fondation du Patrimoine. Ce patrimoine bâti et paysager est précieux pour notre commune car il témoigne de son histoire et de son identité. Sa préservation et sa mise en valeur permettent de découvrir ou redécouvrir la richesse de notre commune.



### Des projets qui ne peuvent se faire sans vous

Le label «Villes et villages fleuris» encourage la participation des habitants dans les projets de la commune. Il existe déjà plusieurs initiatives collectives à Neuillé qui contribuent au développement durable.

En 2019, dans le cadre de l'opération de don de poules aux habitants menée par la municipalité, les parents d'élèves et l'équipe pédagogique de l'école publique du Suzon ont construit un poulailler pour accueillir deux poules à l'école. Cette action a pour objectif de récupérer les déchets de la cantine scolaire pour nourrir les poules et ainsi diminuer la quantité de nourriture jetée.



D'autres initiatives avec les habitants sont organisées chaque année. Les journées de nettoyage de la nature ou l'opération d'entretien des lavoirs et du Suzon le dernier week-end d'août.



### La concertation avec les habitants...

Les habitants qui souhaitent s'investir dans la démarche de labellisation pourront s'inscrire et participer au groupe de concertation qui sera mis en place prochainement. De nouveaux projets pourront voir le jour afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie (création d'un jardin communal, plantations de haies...) au tourisme (parcours patrimoine, chemin de randonnée...) ou à la culture (sorties nature, inventaires participatifs...).

### L'embellissement de notre village

Les fleurs dans un village sont indispensables au bien-être des habitants, à l'attrait touristique et à la biodiversité qui favorise l'accueil de pollinisateurs. Le choix des variétés de fleurs est important car il faut veiller à préserver le caractère rural de notre commune. Les fleurs champêtres et mellifères se plaisent sur les bords de route et les pieds de murs par exemple. Il existe de nombreuses variétés naturelles, locales et autonomes qui fleurissent une grande partie de l'année sans entretien et qui se ressèment d'une année sur l'autre (valériane officinale, bourrache, bleuet, mauve sylvestre, bergenia crassifolia, rose trémière...). Pour les massifs, la composition d'arbustes, de plantes et de fleurs doit permettre de garder des parterres harmonieux toute l'année. Les végétaux choisis doivent avoir des cycles de floraison complémentaires permettant d'étendre au maximum la période de fleurissement du massif. Les

contraintes d'exposition et le manque d'eau en été doivent également être pris en compte. Des variétés peu exigeantes comme la sauge officinale, l'hysope, l'anémone du Japon, le Rudbeckia ou la potentille arbustive... se plairont dans des massifs en plein soleil et fleuriront une grande partie de l'année sans entretien et avec un minimum d'eau.

Chaque habitant peut contribuer à sa manière au fleurissement du village, en fonction de ses goûts, de ses connaissances, de son temps, en installant des jardinières à ses fenêtres, en fleurissant son jardin ou les abords de sa maison. La commune va relancer cette année un concours des maisons fleuries. Ce sera l'occasion de partager ses connaissances et ses pratiques, d'échanger des graines, des fleurs, des semis et de découvrir de beaux jardins. Le règlement du concours est en cours d'élaboration et sera disponible prochainement.



**Vendredi 6 novembre 2020**

Le conseil municipal a observé une minute de silence à la mémoire de Monsieur Samuel PATY.

• **OBJET : ACHAT ET RÉNOVATION CAFÉ LE REINITAS DEMANDE DE SUBVENTION « RÉGION »**

Considérant le projet de rachat du café du village, « place saint Médard » et des travaux de remise en état du bâtiment, les travaux de rénovation et de mise aux normes ;

Le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention à la RÉGION, et à l'ÉTAT (plan de relance DSIL).

• **OBJET : VALIDATION TRAVAUX SUZON**

Vu le projet porté et pris en charge par le SMBAA sur le réaménagement et la restauration de la partie du ruisseau « LD du pont de la ville », le SUZON ; proposant un aménagement et la restauration de la fontaine Suzon, avec la mise en place de batardeau, d'un système de pompage, de la création d'une dalle de propreté, de l'aménagement d'un espace végétal et d'un accès pour l'agriculture occupant les terrains longeant le Suzon ;

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise TP PINEAU d'un montant 11 630 HT et 13 956 € TTC pour l'aménagement d'un passage busé. Ces frais seront pris en charge par la commune.

• **OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2019 MULTI ACCUEIL ET RAM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des accords ont été conclus avec toutes les communes du Pays Allonnais où sont domiciliés les parents des enfants fréquentant les structures de la Maison de l'Enfance d'Allonnes pour qu'elles participent au coût des services : Brain-sur-Allonnes, la Breille-les-Pins, Neuillé, Varennes-sur-Loire, Villebernier et Vivy pour le relais assistantes maternelles et la Breille-les-Pins, Villebernier et Vivy pour le service Multi-accueil. Il est demandé pour ces services une participation : Pour le RAM 796.39 €uros ; Pour le multi-Accueil 545 €uros

• **OBJET : ÉCOLE VALIDATION DEVIS MENUISERIES SALLE PSYCHOMOTRICITÉ - PROJET RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE**

Le Conseil Municipal décide : • De valider la proposition du bureau d'études et de retenir l'entreprise TMA de Beaucozoué pour un montant de 27 000€ HT /32 400€ TTC.

• **OBJET : ESJ - VALIDATION DEVIS AMÉNAGEMENT DU GRENIER**

Le Conseil Municipal décide de valider les devis pour les travaux d'aménagement du grenier de l'Espace solidarité jeunesse. Après étude des devis reçus, ont été retenus :

- Travaux de cloison plâtrerie : L'entreprise EIRL LOIGEROT Sébastien
- Travaux de peinture : L'artisan Stéphane HARANG « Le coup de pinceau »
- Travaux électricité – chauffage : L'artisan Éric DELAUNAY.

Le coût total de l'opération 5 584 €HT

• **OBJET : TRAVAUX CAFÉ LE REINITAS VALIDATION MAÎTRE D'ŒUVRE - HONORAIRES**

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du cabinet d'architectes TBD Architecture de Chemillé en Anjou (49670), pour une étude de faisabilité du projet (mission) et d'un suivi de travaux (proposition d'honoraires 12% du coût des travaux);

**INFORMATIONS**

1 – Salle Branchereau - Cantine « étude acoustique »: Bilan réalisé par la société MMD ACOUSTIQUE, M. CUNCHINABÉ. Des pistes d'amélioration sont proposées pour le bien-être des enfants.

2 – Agglo : Présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

**Vendredi 4 décembre 2020**

Accueil de Julie Migaud : projet de la chèvrerie : L'EARL La Voie Lactée avec l'aide d'un GFA Du bois St Marc porteur du Foncier. L'objectif est d'atteindre 70 chèvres pour 35 000 L de lait avec un système pâturant (Labellisation Bio en 2020) avec vente de fromages en direct à la ferme.

• **OBJET : TABLEAU ESTIMATIF DES TRAVAUX « BAR LE REINITAS »**

La société d'architecture SAS Durand-Thibault a présenté ses plans de réhabilitation du café/bar « Le Reinitas » ainsi qu'un nouveau chiffrage estimatif des travaux de remise en état du bâtiment : Tot. des travaux : 101 444,37 € HT.

• **OBJET : SIÉML POSE PRISES DES GUIRLANDES**

Montant du fonds de concours à verser au SIÉML : 729,93 € net de taxe

• **OBJET : DEVIS GUIRLANDES DE NOËL**

M<sup>me</sup> Vincent présente aux membres du Conseil une offre budgétaire de 993,49 € TTC avec le fournisseur HTP Pyro

• **OBJET : DISPOSITIF FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) – AGGLO/ COMMUNE :**

Aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité : approbation du règlement d'intervention fisac et abrogation du règlement Saumur Val de Loire commerce artisanat

Jusqu'à 800 K€ d'investissements cofinancés par le FISAC :				
Nature des dépenses :	État - FISAC	CA Saumur VDL	Communes	Total interventions
Modernisation des locaux, sécurisation, rénovation des vitrines	20%	15%	5%	40%
Accessibilité	30%	20%	10%	60%
Au-delà de 800 K€ cofinancés par le FISAC :				
Modernisation des locaux, sécurisation, rénovation des vitrines, accessibilité	10%	20%	10%	40%

Le Conseil municipal approuve le règlement FISAC proposé

• **OBJET : DEVIS TRAVAUX ÉGLISE**

Vu les signes d'usures de l'horloge électromécanique existante de l'église et la quasi impossibilité d'effectuer des réglages précis de l'horloge ; M. Delaunay propose aux membres du conseil de procéder au remplacement de la centrale de commande des 2 cloches en volée. Suite aux devis proposés, l'Entreprise Bodet Campanaire (1 586,40 € TTC) a été choisie.

Vu la nécessité de restaurer la plateforme d'accès à l'horloge de l'église et de procéder au remplacement de l'échelle défectueuse, Monsieur Delaunay propose de réaliser ces travaux, suite aux devis proposés. L'entreprise EIRL Joaquim Soriano (4 303,20 € TTC) a été choisie.

• **OBJET : CONVENTION Application Droits des Sols (ADS) / LONGUÉ-JUMELLES**

Considérant le besoin de faire appel à un service instructeur pour les permis de construire une convention est proposée avec la ville de Longué –Jumelles pour un service mutualisé avec les communes du Canton de Longué. Le conseil valide cette convention dont le service est payé à l'acte.

• **OBJET : DEVIS DOCUMENT UNIQUE**

Madame Common propose la création du document unique lié à l'évaluation des risques professionnels des agents de la collectivité par un organisme spécialisé . Le conseil valide le devis de F2ST (Formation pour la Santé et la Sécurité au Travail) d'un montant de 360 € TTC

• **OBJET : PRIMES DES AGENTS**

Le Conseil Municipal, décide d'accorder aux membres du personnel de la Mairie une prime liée à l'engagement et au travail de chaque agent au prorata du temps de travail (500 € pour 1 temps plein)

### • OBJET : PRIX MASQUES AGGLO

Dans le cadre de la crise sanitaire survenue en mars 2020, Monsieur Guy Bertin fait part aux membres du conseil de l'envoi d'une convention ayant pour objet de définir les engagements réciproques relatifs à la participation financière de la commune aux achats de masques réalisés par la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire. Pour un montant de 971,66 €

### • OBJET : SUBVENTION ACHAT DE SAPINS DE NOËL

Dans le cadre d'un partenariat avec la jardinerie « Le comptoir du Jardinier » de Longué-Jumelles, l'Association des Parents d'Elèves du regroupement pédagogique intercommunal Blou-Neuillé a proposé à la Commune de Neuillé la vente de 3 sapins de Noël pour un montant de 83,50 €

### INFORMATIONS

1 – Vidéo protection : Après échanges, le conseil municipal donne un avis de principe pour participer à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage mise en place sur le Pays Allonnais pour faire une étude groupée et technique sans engagement d'installation. Cependant, les élus sont réservés quant à l'installation de ces caméras pour l'instant.

2 – Tracteur tondeuse : Monsieur Manuel Robin présente les premiers devis aux membres du conseil et les informe de la poursuite des essais de tracteurs proposés avec de nouveaux fournisseurs.

Vendredi 15 janvier 2021

### • OBJET : SAUMUR VAL DE LOIRE : CONVENTION COMPÉTENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES PÉRIODE 2021-2025

La compétence eaux pluviales est devenue communautaire au 1 janvier 2020, considérant les incertitudes de cette compétence, dans sa mise en application, l'agglomération demande par convention aux communes de garder cette compétence jusqu'en 2025. Avis favorable.

### • OBJET : CDG VALIDATION CONVENTION CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE ADHÉSION CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES » (2021-2024)

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide la Convention Contrat d'assurance groupe pour le personnel communal auprès de SA ACTE-VIE VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Assurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres). Cette assurance permet le remboursement des salaires des agents en arrêt maladie.

### • OBJET : INDEMNITÉS GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Considérant la demande d'allocation de gardiennage reçue en mars 2020 de la paroisse Ste Thérèse en Haute Vallée ; le conseil valide une indemnité de 120,97 €

### • OBJET : EVS DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2021 /ENFANCE ET JEUNESSE – ANIMATION SOCIALE LOCALE

Le conseil municipal valide le montant des subventions qui seront versées à l'association EVS Le CLAS : 358.85 € ; LAEP: 210.89 € ; Subvention annuelle : 29 740 € pour le centre aéré.

### • OBJET : ACHAT TRACTEUR TONDEUSE VALIDATION DEVIS

Considérant le besoin de changer le matériel d'entretien des espaces verts ; Monsieur Robin, suite aux différents essais et devis reçus, propose de retenir l'entreprise TAUGOURDEAU VERTS LOISIRS « l'Espace Jardin » de BEAUFORT EN VALLÉE, proposant :

- une tondeuse autoportée d'un montant de 18 150.00 € HT + 188 € HT (frais immatriculation); avec une reprise de l'ancien tracteur tondeuse KUBOTA pour un montant de 5 416.67 € HT. Soit un coût de 15 505.60 €

### INFORMATIONS

- Liaison douce : Présentation du planning prévisionnel :

1ère partie (2020) l'enfouissement des réseaux a été fait « Route des Longchamps ».

2ième partie (2021) réalisation de la partie piste cyclable « Vivy-Neuillé » : Prévision début des travaux juin.

3ème partie (2022) : Aménagement de l'entrée du village « de la déviation PL jusqu'à la Rue des Artisans ».

- Travaux du Suzon : Les travaux sont terminés. Il reste les plantations. Un entretien va être réalisé par les agents techniques pour éviter que les roseaux n'envahissent de nouveau ce cours d'eau.

- Enracinons notre territoire + embellissement : La commission souhaite mettre en valeur les entrées du bourg et solliciter une labellisation « d'1 fleur ». La commune participe à l'action « Enracinons notre territoire » et va donc bénéficier d'une aide du Département d'un montant de 300 €, pour financer l'achat de divers arbres et arbustes.

Vendredi 12 février 2021

### • OBJET : VALIDATION DES DEVIS TRAVAUX « BAR LE REINITAS »

Monsieur Delaunay présente aux membres du Conseil Municipal suite à la commission d'appel d'offres les entreprises retenues :

Lots	Désignation	Entreprises	Prix AO
1	Gros œuvre	MARCHAND PIEDNOIR	23 118,92 €
2	Charpente	ROY	11 350,66 €
3	Couverture	CARRÉ	9 058,00 €
5	Cloisons sèches – isolation	LOIGEROT	7 696,93 €
8	Chape Carrelage	GUÉRET	13 988,19 €
9	Peintures	LE COUP DE PINCEAU	2 918,12 €
10	Plafonds suspendus	CHARANTON	1 745,44 €
	<b>Total projet H.T.</b>		<b>69 876,26 €</b>

4 lots n'ont pas été validés, N° 4 (menuiseries intérieures et extérieures), N° 6 (électricité) et N° 7 (plomberie) ont été infructueux, le lot N° 11 (cloisons isothermes) l'offre n'a pas été retenue. Il est nécessaire de relancer des entreprises.

### • OBJET : ATTRIBUTION PARTICIPATION CAF COMMUNE DE VIVY

La commune de Neuillé étant destinataire des subventions accordées par la CAF (pour les communes de Neuillé et de Vivy) celles-ci doivent faire l'objet d'un reversement à la commune de Vivy : pour le solde 2019 : 7 548,81 € et pour l'acompte 2020 : 17 891,79 €

### • OBJET :RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

M. Willy Delaunay présente aux membres du Conseil le travail réalisé par la commission concernant le règlement du cimetière de la commune de Neuillé qui entrera en vigueur le 1er mars 2021 et qui sera tenu à la disposition des administrés à la mairie.

### • OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Bertin présente aux membres du Conseil un tableau récapitulatif des subventions accordées aux associations

EVS (enfance et jeunesse)	29740	FNATH	160	SPA	315
Société l'Agrément	120	Fondation du patrimoine	75	CATM	100
Intrépide Neuilléen	250	Protect° des cultures (SGDON)	600	Asso. coordinat° autonomie	30
ASVN	700	APEUP (Ecole Publique)	250	Association sauvegarde	50
CAUE	110	APEL Notre Dame des champs	250	LAEP	211
Groupement Chasse	50	ADMR	1 000	Restaurants du Cœur	110
Comité des fêtes	250	Prévention routière	75	Chorale ARIA	80

Total subventions associations 2021 : 34 526.00 €

### • OBJET :CONVENTION ÉNERGIE AVEC LE SIÉML

Le SIÉML propose aux collectivités des conseils et des aides pour accroître l'efficacité énergétique de leur patrimoine. En 2020 le SIÉML a conforté et renforcé les missions du service « Expertise Bâtiments et Chaleur Renouvelable » dont le rôle essentiel du Conseil en Énergie.

Le Conseil Municipal, valide la signature de la convention avec le SIÉML conclue pour une durée de 3 ans et sur la base d'une contribution financière de la mission de conseil en énergie de 503 € par an ;

### INFORMATIONS

1 – Arrêt des comptes du Centre de Gestion : Monsieur Bertin présente aux membres du Conseil le tableau ci-dessous concernant le compte de résultat 2020 . L'année 2020 est un bon exercice. A noter que les 107 000 € d'investissement du bar/restaurant « le Reinitas » ont déjà été décaissés.

	Clôture 2019	Part affectée investissement	Exercice 2020	Clôture 2020
Investissement	- 73 476 €		- 69 617,99 €	- 143 094,03 €
Fonctionnement	+ 369 619 €	- 73 476 €	+ 212 176,02 €	+ 508 319,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>296 143 €</b>	<b>- 73 476 €</b>	<b>+ 142 558,03 €</b>	<b>+ 365 225,38 €</b>

Évolution de la capacité d'autofinancement de la commune :

2018 : + 227 648 €    2019 : + 296 143€    2020 : + 365 225€

Évo. de la dette au 31/12/2020 : 177 200 € soit une capacité de désendettement = 9,6 mois (faible endettement)

2 – Validation des projets d'investissements 2021 : M. Bertin présente aux membres du Conseil les projets d'investissements prévus pour l'année 2021 (travaux café, travaux école, travaux liaison douce, travaux divers (église, ESJ, Suzon, ..), achat tracteur tondeuse pour un montant prévisionnel de 610 000 €

3 – Demande d'archiviste départemental : Le département met à disposition des communes des archivistes. En vue de classer l'intégralité des cartons stockés au-dessus du secrétariat de la mairie, une demande a été formulée dans ce sens pour l'année 2021. Le montant de la mission d'environ 3 mois s'élèverait à 2 800 € (aide de 30 %)

4 – Risques majeurs de la commune : La préfecture a envoyé un dossier de Transmission d'Informations au Maire (TIM) qui recense toutes les informations sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune. Ces documents sont une aide à l'élaboration du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

DICRIM : Monsieur Bertin ajoute qu'il faut une cellule de crise qui soit en ordre de marche en cas de problème sur la commune

PCS : La Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Chinon organise des formations au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et son volet nucléaire pour les communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale de Chinon. Toutes les communes situées dans cette zone ont l'obligation d'avoir un PCS à jour. La formation sera délivrée sur la journée du 30 mars : Madame Lebouteiller-Mabileau et Monsieur Roger se proposent d'y participer.

5 - Délégué au numérique (Anjou Numérique) :

Monsieur Bertin fait part aux membres du Conseil d'un courrier d'Anjou Numérique en vue de la mise en place d'une commission spécifique dédiée à l'accompagnement numérique composée d'élus municipaux et des intercommunalités : Monsieur Benoist propose sa candidature en tant que référent de la commune.

6 – Châtaigner millénaire :

La commune de Neuillé compte 2 arbres remarquables sur son territoire dont un châtaigner millénaire « Cathédrale » répertorié dans plusieurs ouvrages et sites. La commune souhaite procéder à un diagnostic sanitaire et mécanique avec préconisations de gestion de cet élément naturel. Madame Baudry fait part aux membres du Conseil des devis reçus et propose Brillat Savarin (Angers) pour 438 € TTC



Retrouvez les comptes-rendus détaillés des Conseils municipaux sur le site internet de la Mairie : [www.mairiedeneuille.fr](http://www.mairiedeneuille.fr)

### • Patrimoine / Urbanisme

#### Petit récapitulatif succinct pour les demandes de Permis de construire ou de déclaration préalable pour des travaux à votre domicile.

Voici quelques exemples pour vous guider dans vos demandes de Permis de Construire ou une Déclaration Préalable.

#### Permis de Construire (PC)

**Obligatoire** pour toute construction ou agrandissement de plus de **20m<sup>2</sup> au sol**

Service instructeur : **pôle ADS** (Application du Droit des Sols) de Longué,

Délais d'instruction : **minimum 2 mois**

Dossier de demande : **en 4 exemplaires**

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter les services de secrétariat de la Mairie qui vous guideront dans vos choix.

Vous pouvez aller également sur le site de la commune [www.mairiedeneuille.fr](http://www.mairiedeneuille.fr) dans l'onglet « Administratif » puis « Urbanisme » qui vous donnera tous les renseignements possibles et utiles.

Pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable, identifier la formalité d'urbanisme à l'aide de la notice explicative : **Cerfa 51434\*08** disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

#### Déclaration préalable (DP)

**Obligatoire** lorsque :

- vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :
  - Créer ou modifier une ouverture (porte, fenêtre, velux)
  - Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
  - Changer la toiture

- Vous construisez une piscine non couverte d'une superficie de bassin supérieure à 10 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup>, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.

- Vous installez plus de 3 mois une piscine hors-sol dont la superficie du bassin est supérieure à 10 m<sup>2</sup>.

- La construction est indépendante du bâtiment d'habitation. Cela peut être un abri de jardin, un barbecue, un carport, un garage... à condition que l'emprise au sol de cette construction soit entre 5 et 20 m<sup>2</sup> maxi et une hauteur inférieure à 12m.

- Pour toute pose de clôtures lorsque celle-ci donne sur le domaine public selon le règlement du PLU en vigueur (voir sur le site de la Commune).

- Les poses de portails, portillons, piliers

Service instructeur : **Commission urbanisme communale**

Délai d'instruction : **1 mois maximum**

Dossier de demande : **en 2 exemplaires**

Différents sites sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Accès aux formulaires pour toute demande d'urbanisme avec possibilité de le remplir directement en ligne.

[www.saumurvaldeloire.fr](http://www.saumurvaldeloire.fr)

Accès au PLU Saumur Val de Loire approuvé par délibération du Conseil communautaire le 05 mars 2020

[www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Le Géoportail de l'urbanisme permet de :

- Localiser son terrain et connaître les prescriptions qui s'y appliquent
- Consulter les documents d'urbanismes
- Connaître les servitudes d'utilité publique
- Télécharger les données de zonages et les règlements
- Afficher les couches cartographiques (cadastre, photo aérienne, prescription...)
- Créer et diffuser ses cartes (outil de dessin)

**Sachez également qu'en cas de fraude ou d'oubli de déclaration, vous pourrez vous voir infliger une amende ou au pire des cas, l'édifice illégalement construit pourrait être démoli.** Nous comptons sur le civisme de tous pour régulariser les projets à réaliser ou éventuellement déjà effectués mais « oubliés ».

### • Patrimoine / bâtiments

#### Le point sur les chantiers en cours...

##### Le café du village

La démolition de plusieurs bâtiments à l'arrière du café est terminée. Les artisans vont commencer les travaux de construction au mois de mars. L'ouverture du commerce est prévue pour début septembre.



#### Travaux à l'école du Suzon.

L'ensemble des baies vitrées de la salle de psychomotricité a été remplacé au mois de janvier afin d'améliorer l'isolation thermique de la salle.



#### Grenier de l'Espace de vie sociale (EVS)

Des travaux d'isolation des combles ont été effectués pendant les vacances d'hiver par l'entreprise LOIGEROT de Neuillé. Le grenier servira de lieu de stockage des archives communales.

### • Social

#### Inscription des personnes vulnérables

Neuillé active son registre de signalement des personnes vulnérables. Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre (personnes isolées ayant une santé fragile, peu ou pas autonomes, sans hébergement, sans ressources...).

Une veille est organisée afin de s'assurer du bien-être des personnes inscrites. La démarche d'inscription est volontaire. Un questionnaire ci-joint est à remettre à la mairie.

### • Élections

#### Inscription des ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne.

Vous êtes **Citoyens Européens** et vous habitez **Neuillé** ?

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant sur les listes électorales à l'usage des citoyens Européens (élections au Parlement Européen et aux municipales)

- soit à la mairie (les documents à fournir seront à votre disposition),

- soit par internet sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### • Environnement

#### Nettoyons la nature

Une matinée nettoyage de la nature avec les habitants sera organisée au printemps en partenariat avec la société Kyrielle. Chaque année lors de ces journées, des dizaines de kilos de déchets sont ramassés. Emballages, mégots, bouteilles en verre, canettes métalliques, on retrouve également de plus en plus de masques de protection sanitaire dans la nature. L'abandon de déchets sur la voie publique par un particulier est sanctionnée d'une amende de 68€ minimum.

Notre commune est également confrontée à des dépôts d'ordures sauvages dans les forêts. Pourtant l'accès aux déchetteries de l'agglomération est gratuit pour les particuliers. Le dépôt d'ordures est sanctionné d'une amende de 1500 € pour les particuliers et de 2 ans de prison et/ou 75.000 euros d'amende pour les professionnels.

### • Dynamique communale

#### Des colis pour les aînés

La crise sanitaire a contraint la municipalité à annuler le repas des aînés en 2020. Les élus ont donc décidé de distribuer aux habitants de 70 ans et plus des colis pour la nouvelle année. Les membres de la commission dynamique communale ont préparé et distribué des sacs cabas estampillés du logo de la commune et garnis de produits locaux (terrines, confitures, biscuits...).

### • Environnement

#### La vie est un long fleuve tranquille...

Avant de rejoindre le fleuve, le Suzon sillonne la campagne sur des dizaines de kilomètres, rencontrant le Lathan puis l'Authion et enfin la Loire. Mais pour parcourir cette distance, il fallait lui redonner un peu de force car les roseaux, le sable et la vase avaient considérablement ralenti sa course.

Des travaux ont donc été réalisés à hauteur de la rue du petit bel-air. Le lit du ruisseau a été rétréci, des courbes ont été créées afin de redonner de la vitesse à la circulation de l'eau et éviter l'envasement. L'aménagement d'espaces végétalisés sur les rives a également été prévu. La maîtrise d'oeuvre a été réalisée par le SMBAA (Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents) et les travaux effectués par l'entreprise Pineau TP. Le SMBAA a pris en charge financièrement les travaux, la commune a financé un busage permettant le passage au dessus du cours d'eau.



### • Dynamique communale

#### Retour sur le questionnaire à destination des habitants

Lors de la précédente édition du Petit neuilléen, nous vous avons transmis un questionnaire afin de connaître votre avis sur les services proposés sur la commune et recueillir vos propositions pour développer de nouvelles activités. 56 questionnaires nous ont été retournés (28 papiers et 28 en ligne via notre site internet). Nous vous faisons ici un bref résumé, vous pourrez consulter les résultats plus complets sur le site internet de la commune ou en vous rendant en mairie.

Sur la question des **équipements publics** (Mairie, école, terrain de sport, salle des fêtes, garderie...), vous avez été **87,27%** à juger qu'ils étaient **suffisants** avec plusieurs remarques sur votre volonté d'avoir davantage de jeux pour enfants, pour tous les âges.

Pour les **activités et animations sur la commune**, **73,08%** des personnes ayant répondu pensent qu'elles sont satisfaisantes et **78,18%** pensent qu'il serait intéressant d'en développer de nouvelles. Parmi vos propositions les activités qui sont ressorties le plus souvent sont les loisirs créatifs, les activités sportives, des expositions et du théâtre notamment pour les enfants.

Parmi vous, **62,50%** sont prêts à participer au **fleurissement du village**.

**56,60%** seraient intéressés par la mise en place de **re-lais-services** notamment pour les démarches administratives, le co-voiturage, un point multimédia ou encore la petite enfance.

Concernant la **communication** de la commune, vous êtes **80,36%** à en être satisfaits. En plus des outils déjà existants (petit neuilléen, site internet, page facebook), vous seriez intéressés par une **lettre d'information** régulière envoyée par courriel et des **réunions d'informations**.

Vous nous avez laissé beaucoup de commentaires et propositions en fin de questionnaire. Nous notons notamment plusieurs remarques sur la sécurité routière et les **vitesse excessives sur les routes** de notre commune. Il y a également des remarques sur l'**insuffisance de la couverture internet** et le **manque de commerces**, le souhait d'avoir des **réunions de concertation** pour réaliser des projets sur la commune. La **création de sentiers touristiques de découverte de notre patrimoine** et l'amélioration de notre cadre de vie (plantation d'arbres, préservation de notre patrimoine...) sont des projets qui sont ressortis à plusieurs reprises.

Nous vous remercions pour votre participation. Toutes vos réponses et vos messages ont été lus et pris en compte. C'est une base de travail importante pour améliorer la qualité de vie sur notre commune et lancer de nouveaux projets.

### L'école publique du Suzon

L'école du Suzon a reçu une visite inattendue le vendredi 18 décembre. Le Père Noël est venu partager avec nous le goûter que nous avons confectionné : cookies cuisinés par les 3 classes, meringues réalisées par la classe des PS-MS de Sabine Hue et chocolat chaud. Il a eu un petit mot pour chacun et nous a même donné un sachet de bonbons. Nous l'avons ensuite laissé repartir parce que son planning de livraisons était chargé en cette période de Noël. D'ailleurs, il nous a déposé quelques cadeaux sous le sapin de l'école et nous étions ravis de les ouvrir à la rentrée de janvier. Cinq draisiennes viennent agrémenter nos temps de récréation, nous sommes pressés de pouvoir les essayer.



Classe de moyenne et grande section



Classe de CP



Classe de très petite et petite section

Ce début d'année 2021 a été, également, synonyme de nouveaux arrivants à l'école du Suzon. Quatre nouveaux élèves de Toute Petite Section sont venus grossir les rangs de la classe de Sabine HUE. Après un cours temps d'adaptation, nos petites têtes blondes se sont séparées de leurs parents venus les accompagner puis ont su trouver leurs marques pour aborder les premières activités de la journée. Est ensuite venu le temps de la récréation où ils ont pu découvrir la structure extérieure, jouer avec leurs camarades, courir et sauter dans la cour. Après de nouvelles activités et la lecture quotidienne d'une histoire, il était l'heure de la pause de midi : pour certains un retour à la maison et pour d'autres le repas à la cantine : manger avec les copains/copines, découvrir de nouvelles saveurs, être autonome dans sa prise de repas, autant de choses à raconter au retour à l'école. Puis, le moment de la sieste est arrivé. Quel plaisir de se glisser dans son lit avec son doudou et de s'endormir paisiblement. La récréation de l'après-midi approche, le réveil pour nos nouveaux élèves est parfois difficile. La fin de journée se profile, un temps de regroupement où les élèves de la classe chantent, miment et écoutent attentivement la maîtresse lire une histoire. 16h20, les parents se présentent au portillon, ces nouveaux élèves ont plein de belles découvertes à raconter, la journée a été riche en nouveautés et sont ravis de leur premier jour d'école !



Votre enfant est peut-être concerné également par sa première rentrée scolaire. Nous serons enchantés de l'accueillir à l'école pour l'année 2021-2022. Il est d'ores et déjà possible d'inscrire votre enfant né en 2018 ou au premier semestre 2019, n'hésitez pas à nous contacter. Des intégrations progressives sont possibles d'ici juin, pour faciliter l'adaptation de chaque enfant à l'environnement scolaire.

#### Pour nous joindre :

Par mail : [ce.0490551h@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490551h@ac-nantes.fr)

Par téléphone : 02.41.52.57.85

### Ecole Notre Dame des Champs

Bonjour aux lecteurs du Neulléen, à nos élèves et à leur famille, nous sommes heureux de vous retrouver dans ce nouveau numéro de la Commune en cette rentrée printanière.

#### Les projets

Comme il l'a été évoqué dans le dernier numéro, notre thème d'année est « Artistiquement vôtre ». Si la sortie culturelle envisagée pendant un moment au Musée Jules Desbois n'est toujours pas d'actualité, nous avons également mis entre parenthèse notre projet de modelage en partenariat avec le musée lors d'ateliers spécifiques. Il ne faut pas douter que cela n'est que partie remise et que de meilleurs jours se profileront dans l'avenir.



Pour autant, afin de travailler réellement notre thème d'année, nous nous sommes inscrits au Concours « Le Monde de Demain est entre nos Mains » Nous lions l'art, le langage, le français, la citoyenneté... Un projet aux multiples facettes. Nous vous présenterons nos œuvres finales dans le prochain numéro. Dans une autre branche de notre projet artistique, nous nous sommes lancés dans la réalisation de sous-main sur lesquels chaque enfant s'est représenté à l'aide de ses propres talents créatifs. La vente est lancée à 3€ pièce, les élèves sont pressés de connaître le fruit financier de leur investissement artistique !

#### La solidarité

Alors que la période de Noël est terminée, nous nous sommes engagés -accompagnés de l'Association des Parents d'élèves de l'école- dans l'action solidaire « Une boîte de Noël pour les plus démunis » en partenariat avec Les Restos du Coeur. Pour cette première année, une vingtaine de boîtes a été offerte par les familles. Bravo à tous, il n'y a pas à douter que cette nouvelle action devrait se maintenir à l'avenir... Rendez vous donc l'an prochain. Pour les autres actions des Restos du Coeur. n'hésitez pas à participer individuellement si vous le souhaitez.



#### Les autres nouvelles de l'école

La classe des CE/CM a eu la chance de faire partie des derniers élèves accueillis en piscine dans le cadre du partenariat avec l'Agglomération de Saumur. Nous les remercions de tout leur travail pour organiser, désorganiser et réorganiser tous les plannings des écoles... et félicitons nos nageurs en herbe dans leurs prouesses sportives. - La célébration de Noël a également pu se tenir avec les distanciations sociales, quel plaisir de vivre Noël au sein de l'Eglise de Neullé ! Le froid nous a épargné et les fidèles ont pu également découvrir nos offrandes. - Les masques inclusifs sont arrivés à l'école, quel étonnement pour nos élèves de « retrouver » nos visages et pour nos 3 nouveaux élèves de les découvrir !

#### Les inscriptions :

Les inscriptions au Collège sont déjà fort avancées, ne tardez plus ! Dans notre école aussi elles sont lancées, vous pouvez prendre attache auprès de **Mme CHOISNE Véronique**, cheffe d'établissement, au 02-41-52-59-69, par [neulle.notredame@ec49.fr](mailto:neulle.notredame@ec49.fr) ou encore par le **site internet de l'école**.



Les associations de l'école poursuivent leur accompagnement auprès de la communauté éducative.

- l'**Organisme de Gestion (O.G.E.C.)** a un rôle juridique, économique et financier.
  - \*Par vote, il a décidé de financer l'achat de masques inclusifs afin que les élèves puissent « lire » le visage de leurs enseignantes.
  - \*Le contrat d'Alexia notre ASEM a été renouvelé après accord des partenaires sociaux. Nous allons donc pouvoir bénéficier de son expertise une année de plus avec beaucoup de plaisir.
  - \*Des efforts financiers importants sont aussi à noter dans le cadre des dépenses importantes liées au COVID.
  - \*Les projets liés à l'immobilier seront étudiés lors de notre prochaine réunion.
- l'**Association des Parents (A.P.E.L.)** a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseils et de représentations des parents d'élèves.
  - \*Cette année encore elle est un partenaire essentiel. Par vote, elle a validé les achats des enseignantes et a contribué au nouvel achat d'un vidéo-projecteur également.
  - \*Après les ventes de sapins, d'arbres fruitiers, d'huitres, de fromages, l'APEL se lance dans la vente des chocolats de Pâques et accompagne l'équipe dans la vente des sous-mains artistiques des élèves. Les prochaines ventes regrouperont les saucissons et les terrines.
  - \*Les nouveaux projets seront étudiés lors de la prochaine réunion en distancielle à priori.

### Jeunesse

#### • Accueil de Loisirs

L'EVS Nord saumurois propose des activités pour les grands et les petits jusqu'aux vacances de Pâques.

**Les campagnols :** L'accueil de loisirs des 3 à 11 ans situé à Neuillé proposera des activités tous les mercredis sur le thème du printemps et de pâques. Au programme, chasse aux oeufs, peinture, jeux en forêt...

Pour les plus grands (11/17 ans), **le Mégafun** à Vivy propose des activités chaque semaine les mercredis, vendredis à 18h et samedis après-midi.

Pour consulter le programme des activités rendez-vous sur le site internet de la mairie de Neuillé ou sur la page facebook de l'EVS (Evsnordsaumurois).

#### Informations et inscriptions :

**3/11ans :** 06.24.01.40.58  
respenfance.evsnordsaumurois@gmail.com

**11/17ans :** 06.58.95.80.56  
megafun49@gmail.com

### Fêtes / loisirs

#### • Les neuilléennes 2021 !



Le comité des fêtes organise sa randonnée pédestre le **dimanche 6 juin** à partir de 8h. Trois parcours de marche ou footing vous sont proposés (8, 12 et 17 km) Un parcours famille avec jeux d'adresse, observations et énigmes.

Tarif adulte : 4€ / gratuit pour les enfants

### Environnement

#### • Lutte contre les nids de frelons asiatiques

Le mois de février signe généralement le début de la fondation des colonies de frelons asiatiques. En cas de découverte d'un nid, veuillez contacter la mairie afin d'enclencher la procédure de destruction auprès de l'association **Protection des cultures**. Un professionnel interviendra pour détruire le nid. Les frais engagés par le propriétaire seront remboursés par l'association.



#### Précautions à prendre

- Avant tous travaux dans votre jardin, vérifiez qu'un nid n'est pas installé dans un buisson ou une haie. Regardez notamment qu'il n'y ait pas un va-et-vient de frelons.
- Un frelon isolé ne vous piquera pas si vous n'essayez pas de le tuer ou de le repousser brusquement. Sa réaction à votre contact sera généralement la fuite.
- Respectez une distance de sécurité de 5 m du nid. Ne pas tenter de le détruire vous-même. Si vous avez dérangé la colonie et que des frelons volent autour de vous, ne fuyez pas, arrêtez de bouger et fermez les yeux si besoin. Ils se calmeront rapidement et vous pourrez vous éloigner calmement.

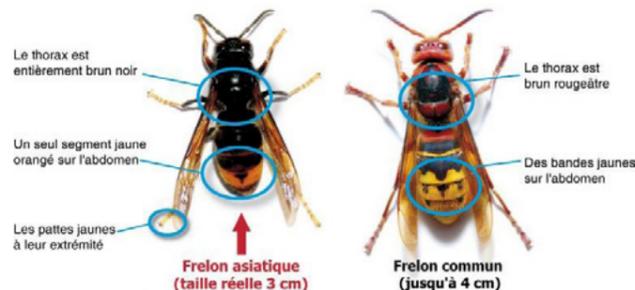
#### Que faire en cas de piqûre ?

- Si réaction allergique, appelez en urgence le 15. Les symptômes peuvent être de l'urticaire, rougeurs, démangeaisons, gonflement généralisé, œdème de la langue ou des voies respiratoires (pression thoracique, cyanose = coloration bleutée de la peau), chute de tension, vertiges, nausées, vomissements, diarrhée.
- Si piqûre dans la bouche, la gorge, piqûres multiples (plus de 20) ou si les symptômes locaux s'aggravent, consulter d'urgence un médecin.
- Les autres cas sont douloureux mais généralement sans gravité. Retirez vos bagues en cas de piqûre à la main, désinfectez à l'eau et au savon et éventuellement avec un antiseptique. Approcher une source de chaleur (sèche-cheveux, cigarette), en évitant de vous brûler, peut permettre de diminuer la douleur.

#### Que faire en cas de découverte ?

- Ne pas essayer de détruire le nid vous-même !
- Essayez de suivre les insectes pour voir si leur nid n'est pas à proximité en respectant la distance de sécurité de 5 m et en faisant attention à ne pas faire de gestes brusques.
- Signalez le nid à votre mairie.

source : mnhn



crédit photo : www.frelonasiatique61.fr

#### • Chèvrerie : ouverture de la vente à la ferme

Avec l'arrivée du printemps, les premiers chevreaux ont vu le jour à la chèvrerie Voie lactée à Neuillé. C'était la première gestation d'une grande partie des chèvres du cheptel. Les mises-bas se sont bien passées dans l'ensemble, les chèvres ont eu un à deux chevreaux. La production de lait a débuté, Julie Migaud a commencé la traite et lancé la fabrication de ses premiers fromages. Avec les beaux jours, les chèvres vont maintenant pâturer dans les prairies et donner aux fromages son goût authentique qui fleure bon le terroir !



**La vente des fromages bio se fait à la ferme tous les vendredis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h à partir du 19 mars.** EARL Voie lactée - Route du Bois Saint-Marc à Neuillé

#### • Plants B, le bon plan pour votre potager

Marion Bénard vient de s'installer à Neuillé comme productrice de plants bio. Vous pourrez découvrir sa serre dès la mi-avril et acheter tous vos plants pour votre potager. De nombreuses variétés de tomates seront disponibles ainsi que des aubergines, poivrons ou encore des plantes aromatiques et des fraisiers. Plusieurs variétés de fleurs, vivaces, annuelles ou comestibles seront également en vente.

#### Coordonnées :

Adresse : Plants B - Les poiriers 49680 Neuillé / Facebook : plantspotagersbio / plantsb49@gmail.com

#### • Un guide pour les jardiniers



Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine lance son guide des plantations à destination des professionnels et particuliers. Plus de 600 espèces de plantes y sont recensées. Vous trouverez des conseils sur le choix des végétaux en fonction de vos critères et des paysages qui vous entourent, des idées de jardins, des conseils techniques sur le jardinage...

Un guide précieux disponible à l'adresse suivante : [www.guidedesplantations.fr](http://www.guidedesplantations.fr)



### • Protégeons les hérissons




**PROTÉGEONS LES HÉRISSONS**

AIDEZ L'ASSOCIATION SOS HÉRISSONS 49  
CHATEAU DU MARTREIL - SAINTE CHRISTINE  
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU  
sosherisson@gmail.com 06.18.75.46.04

**VOUS VOULEZ M'AIDER ? VOICI QUELQUES CONSEILS**



Mes petites pattes ne me permettent pas de courir vite, alors faites attention à ne pas m'écraser le soir dès la tombée de la nuit sur les routes.



Si vous me voyez dans votre jardin mettez moi des croquettes pour chats au poulet et de l'eau fraîche. Mais j'insiste, uniquement de l'eau, jamais de lait.



Pour favoriser mes déplacements de jardin en jardin, préférez les clôtures type grillage à mouton ou laissant 10cm d'espace au-dessus du sol. Laissez également des branchages dans votre jardin pour m'aider à faire mon nid.



Ne mettez pas d'insecticides et quand vous passerez la tondeuse aux beaux jours, inspectez les petits coins, les feuillages, les arbustes afin de ne pas me découper en morceaux avec votre tondeuse !



Vous l'aurez compris, je suis inoffensif et une chance pour votre jardin, je mange les limaces qui saccagent votre potager.



Enfin, si vous me trouvez mal en point, venez à mon secours en me mettant à l'abri et au chaud et appelez le centre de secours le plus proche (pour le Maine-et-Loire : SOS Hérissons 49)

Vous l'aurez compris, mon espèce est en voie de disparition alors aidez-nous à rester en vie.  
Vous pouvez aider l'association par des dons d'argent, de croquettes, de matériel ou encore de temps.

## VACCINATIONS COVID-19

Les personnes âgées de **75 ans et plus** et celles atteintes de **pathologies à haut risque** (cancer, maladie rénale chronique sévère) peuvent prendre rendez-vous au **02.41.83.12.88\*** ou sur internet **www.sante.fr**



**Centre de vaccination :**  
**Espace Jean Rostand,**  
**330 rue Emmanuel Clairefond**  
**SAUMUR**

Pour les personnes rencontrant des difficultés, la Maison départementale des solidarités proposent un accompagnement sur rendez-vous au **02.41.53.02.30**

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

\* Horaires d'ouverture du standard :  
Lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30  
mercredi : 14h-17h30 ; vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30.



### • SERVICE NATIONAL UNIVERSEL: lancement de la campagne 2021 de recrutement des volontaires



**LE SNU NE SE RACONTE PAS, IL SE VIT !**



**snu.gouv.fr**

#SNUjyvais

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société. Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général (MIG). Chaque jeune peut ensuite poursuivre son engagement au sein de dispositifs existants s'il le souhaite (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la Gendarmerie, Service Civique, bénévolat...). Le séjour de cohésion aura lieu du 21 juin au 2 juillet 2021, en Métropole et dans les Outre-mer. Il concernera 25 000 jeunes. L'objectif de cette session 2021 est de permettre pour la première fois l'organisation d'un séjour de cohésion dans chaque département.

La promotion 2021 du SNU s'adresse à tous **les jeunes français âgés de 15 à 17 ans** qui souhaitent se porter volontaires pour s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Le site **www.snu.gouv.fr** dédié aux candidatures est ouvert pour tous les jeunes (filles et garçons), les lycéens, les apprentis, les jeunes travailleurs et les jeunes sortis du système scolaire, qui souhaitent vivre cette expérience de cohésion dès le mois de juin 2021.

### • Les restos du coeur



**LES RESTOS DU COEUR**  
**LES RELAIS DU COEUR**  
**du Pays allonnais**

### Ouverture de la campagne été 2021 des RESTOS du COEUR sur le Pays Allonnais

À compter du jeudi 18 mars jusqu'à la mi-novembre, tous les jeudis matin de 9h30 à 11h30 à Allonnes au PAMA (ex: Foyer Rural) salle OASIS, accès par la rue Armand Quénard.

Merci de porter un masque et de respecter les gestes barrières (Désinfection des mains, limiter les contacts, respecter la distanciation...)

### • Après-midi broyage de végétaux

NEUILLÉ

**BROYAGE DE VOS VÉGÉTAUX**  
ET REPARTEZ AVEC VOTRE BROyat



**SAMEDI 27 MARS**  
De 13H30 à 16H  
À NEUILLÉ

Aux services techniques, 1<sup>er</sup> chemin à droite en entrée de ville en venant de BLOU (D129)  
→ Précautions : Diamètre max. 15cm - Sans pierre, fil de fer, clôture, etc.  
→ Évitez les résineux, saules et végétaux humides (tonne, feuillage, mauvaise herbes)

www.saumur-agglomeration.fr

Une action gratuite en faveur de la réduction des déchets proposée par Kyrielle

RENDEZ-VOUS : 02 41 51 44 67 | accueil@agglomeration.fr



Kyrielle propose aux habitants de Neuillé un service de broyage de leurs branchages et végétaux le **samedi 27 mars entre 13h30 et 16h** au local technique de Neuillé.

#### Pourquoi broyer vos végétaux ?

- Pour réduire les volumes en déchetterie.
  - Le broyat obtenu pourra être utilisé comme paillis dans le jardin ou les massifs, il permettra ainsi d'enrichir le sol et de limiter le développement des mauvaises herbes.
- Pour plus d'informations sur le paillis consultez la page de Saumur Agglo propreté à cette adresse : [www.saumur-agglomeration.fr/paillage/](http://www.saumur-agglomeration.fr/paillage/)
- Il permet d'éviter le brûlage de déchets verts, pratique polluante et interdite en règle générale.

#### Comment obtenir un broyat de qualité ?

- Sélectionnez des branchages (15 cm de diamètre maximum pour le service de broyage en déchetterie, ou dans les communes).
- Évitez les tontes de gazon, mauvaises herbes, feuillages et résineux.
- Ôtez les pierres, fils de fer, morceaux de clôture...



### Naissances

**DA CRUZ PESSOA** Mathys, Théodore, le 26 novembre 2020

**FOY** Marceau, Florian, Philippe, le 14 décembre 2020

**HAMEL** Tylio, Alain, Yves, le 1er janvier 2021

### • Appel aux bonnes volontés

Vous pouvez participer à votre échelle au fleurissement de notre commune. Nous recherchons des graines et plants, voici quelques idées : Alysse, Campanule, Gaura, Monnaie du pape, Pervenche, Valériane, Achillée, Bleuet, Centauree, Coquelicot, Cosmos, Eschscholzia (pavot de californie), Giroflée, Nigelle, Saponaire, Souci

Merci de les déposer en mairie jusqu'au 15 avril

Bon fleurissement à tous !

### • FEUX DE PLEIN AIR

#### Un arrêté préfectoral régit les feux de plein air.

##### PARTICULIERS

Les déchets dits verts (non secs) sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage... et dont le taux d'humidité empêche une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air. **Le brûlage à l'air libre des déchets verts est donc interdit.**

**Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux secs par les particuliers est toléré en dehors des zones urbaines**, à la condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage.

Cette tolérance n'est accordée que :

de 11h00 à 15h30 durant les mois de décembre, janvier et février.

de 10h00 à 16h30 les autres mois (sauf arrêté préfectoral)

**ATTENTION: Pendant la période estivale, il est fréquent que des arrêtés préfectoraux interdisent totalement le brûlage à l'air libre des déchets végétaux secs même en dehors des zones urbaines.**

Le brûlage est interdit notamment :

- En cas de prévisions ou constat d'un épisode de pollution.
- En périodes de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction.
- À une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation, construction, route, autoroute, voie ferrée, ligne aérienne électrique ou téléphonique...

##### AGRICULTEURS

Le brûlage à l'air libre par les agriculteurs de résidus végétaux générés par leurs activités agricoles est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies.

Cette autorisation est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai, entre 7h00 et 17h00. En dehors de cette période, le brûlage à l'air libre est donc interdit.

##### PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à moins de 200 mètres et à l'intérieur des zones boisées. Cette autorisation (sous conditions) est toutefois limitée à une période allant du 16 octobre au 15 février et du 1er avril au 15 mai entre 7h00 et 17h00. En dehors de ces périodes, le brûlage à l'air libre est donc interdit.

**LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DE PRODUITS MÉNAGERS, INDUSTRIELS, HUILES VÉGÉTALES ET MINÉRALES, HYDROCARBURES ET PRODUITS DÉRIVÉS EST INTERDIT.**